

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE *****</p> <p>Arrondissement de SAINT JEAN DE MAURIENNE ***</p> <p>Canton de MODANE</p> <p>Commune de FOURNEAUX</p> <p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <table> <tr> <td><i>En exercice :</i></td> <td>13</td> </tr> <tr> <td><i>Présents :</i></td> <td>11</td> </tr> <tr> <td><i>Votants :</i></td> <td>12</td> </tr> <tr> <td><i>Quorum :</i></td> <td>atteint</td> </tr> </table> <p><u>Date de la convocation :</u> 05/11/2025</p>	<i>En exercice :</i>	13	<i>Présents :</i>	11	<i>Votants :</i>	12	<i>Quorum :</i>	atteint	<h2 style="text-align: center;">PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</h2> <p>SÉANCE DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2025</p> <p><i>L'an deux mil vingt-cinq, le treize novembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.</i></p> <p><i>Étaient présents : Claude MEILLE, Patou ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.</i></p> <p><i>Absents excusés : Maryvonne ROBIN.</i></p> <p><i>Procurations : Kelly BERTRAND à Samuel FADDA.</i></p> <p><i>Secrétaire de séance : Pierre SIRE.</i></p>
<i>En exercice :</i>	13								
<i>Présents :</i>	11								
<i>Votants :</i>	12								
<i>Quorum :</i>	atteint								

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire présente, au nom du Conseil Municipal, ses sincères condoléances à Madame Maryvonne ROBIN suite au décès de son papa, Monsieur Victor LATHOUD, et lui exprime, ainsi qu'à sa famille, tout le soutien des Conseillers et des agents de la Commune.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la réunion du 15 septembre 2025, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

I - ADMINISTRATION GENERALE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue du Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalités de France à Paris, du 18 au 20 novembre 2025, et rappelle l'intérêt pour la Commune que ses élus participent à cet événement national permettant échanges et informations sur la gestion des collectivités. En application de l'article L2123-18 du CGCT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, mandate Mesdames Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN et Pascale BERTHOLLET pour y participer et décide la prise en charge de l'intégralité des frais liés à ce déplacement sur la base des dépenses réelles.

II - RESSOURCES HUMAINES

• Adhésion au contrat d'assurance groupe du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie pour la couverture des risques statutaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (CDG 73) a procédé à la mise en place d'un nouveau contrat d'assurance groupe à adhésion facultative destiné à garantir les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie pour la période 2026-2029.

À l'issue de la procédure de marché public, l'offre retenue est celle du groupement d'entreprises DIOT SIACI / GROUPAMA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'adhésion de la Commune à ce contrat groupe d'assurance des risques statutaires, selon les principales caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans (du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029) ;
- Régime : capitalisation ;
- Préavis de résiliation : quatre mois.

Les garanties concernent les agents affiliés à la CNRACL (décès, congés pour invalidité temporaire, maladie, maternité, longue maladie, longue durée, etc.) et, pour les collectivités le souhaitant, les agents relevant de l'IRCANTEC (congé de grave maladie, maternité, maladie ordinaire, etc.), avec un taux de cotisation fixé respectivement à 6,21 % et 1,06 % de la masse salariale assurée pour une franchise de 15 jours.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance porté par le CDG 73, approuve la convention d'adhésion et d'assistance administrative correspondante, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous actes nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion.

- **Adhésion à la convention de participation sur le risque “Santé” proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal afin d'obtenir des informations complémentaires concernant les modalités d'attribution de la participation communale aux bénéficiaires concernés.

- **Adhésion à la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune bénéficie d'une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels conclue avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (CDG 73).

Cette convention permet à la collectivité, moyennant un coût forfaitaire, de bénéficier d'une assistance téléphonique et de conseils en matière de prévention des risques professionnels. Elle donne également accès, en cas de besoin, à divers services proposés par le CDG 73 tels que l'élaboration ou la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ou encore la mise à disposition d'un conseiller de prévention.

La convention actuelle arrivant à échéance le 31 décembre 2025, il convient d'en renouveler la signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels à conclure avec le CDG 73 ; autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, avec effet au 1er janvier 2026, pour une durée de trois ans renouvelable une fois par tacite reconduction ; précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026.

- **Emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité**

Le Conseil Municipal, conformément à l'article L.332-23-1 du Code général de la fonction publique, décide la création, à compter du 15 novembre 2025, d'un emploi non permanent d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps non complet (20 h/semaine) pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié au déneigement et à l'entretien de la voirie.

L'agent sera recruté par contrat à durée déterminée de quatre mois, jusqu'au 15 mars 2026, et rémunéré par référence à la grille indiciaire du grade correspondant.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

- **Mise à jour du tableau des emplois – avancement de grade**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité doivent être créés par l'organe délibérant. Il précise qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement pour l'année 2025.

Cette modification implique la suppression de l'emploi actuel et la création d'un nouvel emploi correspondant au grade supérieur.

En conséquence, Monsieur le Maire propose :

- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (28 heures hebdomadaires) ;
- la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la modification du tableau des emplois telle que présentée.

III VIE ASSOCIATIVE ET SUBVENTIONS

- **Subvention exceptionnelle à l'association Union Cycliste Vanoise**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association Union Cycliste Vanoise par courrier en date du 25 septembre 2025, afin de financer l'acquisition d'une remorque destinée au transport des vélos des enfants lors des déplacements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'association Union Cycliste Vanoise pour l'année 2025.

VI QUESTIONS DIVERSES

• Échange sur la mise en place d'une « zone 30 »

Les élus échangent sur l'éventualité d'étendre la zone 30 actuellement en vigueur, soit du rond-point d'entrée de ville jusqu'à la limite Fourneaux/Modane, soit jusqu'à hauteur du Crédit Agricole. Il est également proposé de ne faire qu'une seule zone 30 pour les camions et les véhicules légers, afin d'éviter les confusions et la multiplication des panneaux.

Plusieurs pistes sont évoquées : installation d'un radar, rehaussement de la chaussée au niveau de l'immeuble « Copello », création d'une zone piétonne entre l'école et la boulangerie sans perte de stationnement, ou encore rehaussement de chaussée devant l'abribus.

Samuel FADDA signale que le passage piéton situé devant l'ancien bar « Le Relais » est dangereux et peu visible dans le sens descendant. Mélanie BIBOLLET attire également l'attention sur le feu tricolore devant la mairie, fréquemment brûlé par les automobilistes.

En conclusion, Monsieur le Maire indique qu'il prendra contact avec la Préfecture afin d'obtenir un accompagnement pour la sécurisation de la traversée de la Commune.

• Travaux divers

Claude MEILLE informe les élus de l'installation de deux destratificateurs d'air supplémentaires dans l'église, financés par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

Claude MEILLE fait également un point sur l'avancement des travaux réalisés sur la Commune à la suite de la crue. Il souligne le soutien important apporté par la CCHMV pour les interventions d'urgence actuellement en cours, notamment la remise en état de la voirie (bordures de trottoirs, regards, avaloirs d'eaux pluviales, préparation aux enrobés, etc.). La poursuite des travaux restants sera assurée par la Commune à partir du printemps.

Concernant l'organisation des services durant l'hiver, il informe qu'un agent saisonnier arrivera au terme de son contrat dans quinze jours. Trois agents techniques titulaires seront donc présents, ainsi qu'un agent saisonnier affecté au déneigement.

• Travaux dans le Charmaix réalisés par le Syndicat du Pays de Maurienne dans le cadre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

Il présente ensuite un point d'avancement sur les travaux de curage de la plage de régulation et sur la remise en état des ouvrages dégradés par les crues du Charmaix, actuellement réalisés par le Syndicat de Pays de Maurienne. Les comptes rendus seront transmis aux élus qui en feront la demande.

Il rapporte également qu'une réunion, organisée par le SPM, s'est tenue avec les propriétaires du barrage Matussière. Ceux-ci ont annoncé plusieurs travaux : remplacement d'une motorisation devenue hors service et obsolète, démolition des deux petites cabanes existantes pour n'en reconstruire qu'une, et élaboration de procédures permettant une prise de décision plus rapide en cas de crue de l'Arc, du Charmaix ou conjointes.

• Passerelle piétons / cyclistes sur le Charmaix

Un point est fait sur le projet de création d'une passerelle piétons-vélos entre le stade et la route des Ramps, à l'emplacement de l'ancien pont routier temporaire utilisé lors du remplacement du viaduc. Le projet poursuit sa phase d'étude.

• Eau potable – réservoir

Durant l'été 2024, la Commune a équipé le réservoir d'eau potable d'un système de traitement par ultraviolets, fonctionnant parfaitement. Toutefois, en cas de coupure d'électricité, le traitement s'interrompt. Un dispositif permettant le réenclenchement automatique du disjoncteur (jusqu'à trois tentatives) sera prochainement installé.

• Plan Communal de Sauvegarde

La mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde est actuellement en cours d'actualisation. Plusieurs documents sont en préparation, dont un inventaire des moyens humains et matériels disponibles. Une troisième réunion de suivi avec l'entreprise mandatée est prévue le 27 novembre à 9h00. Une réunion publique sera organisée dès que la mise à jour sera achevée, afin d'informer la population des nouvelles mesures adoptées.

• Maison des Consorts FRESSARD

François CHEMIN informe qu'une réunion s'est tenue le 13 novembre avec les services de la Préfecture concernant la maison des Consorts FRESSARD. Le service des Domaines, sollicité pour une estimation, n'a pas pu fournir d'évaluation. La collectivité doit donc saisir trois agences immobilières pour obtenir une estimation du bien.

Lors de cette réunion, la Préfecture a demandé à Monsieur le Maire de procéder au recensement des personnes rencontrant des difficultés concernant les indemnisations des assurances à la suite des dégâts causés par la crue.

• Éclairages de Noël

Les nouveaux éclairages de Noël sont presque entièrement installés. Des sapins artificiels et des nouvelles décosseront achetés pour la salle des fêtes.

• Téléthon

M. Patou ROBIN informe le Conseil que le repas traditionnel du Téléthon se déroulera le 5 décembre. Les ingrédients et la confection du repas sont offerts par la boucherie RITTAUD. La soirée sera animée par plusieurs activités : un concert de chants variétés françaises et internationales assuré par le collectif « Les Pierres qui Roulement », une prestation musicale par l'ensemble de percussions de l'EEA Haute Maurienne Vanoise, ainsi que des danses présentées par la compagnie Les Roses du Désert.

• Spectacle de Noël

Mme Patou ROBIN fait part des difficultés rencontrées cette année pour trouver un spectacle adapté et intéressant pour les enfants. Elle indique qu'elle va prendre contact avec la CCHMV afin de vérifier la possibilité d'organiser une séance de cinéma.

• Chemin du petit bonheur

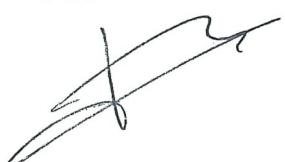
Mme Patou ROBIN fait part de son regret concernant le fait que le Chemin du Petit Bonheur ne prenne pas son départ à Fourneaux. Elle souhaite qu'une réflexion sur ce point soit réexaminée par les services compétents de la CCHMV, en charge des activités de pleine nature, dans les années à venir. Elle indique que la mention « Chemin d'approche », bien que moins valorisante, pourrait être maintenue mais davantage mise en valeur afin d'inciter les habitants et les touristes à emprunter l'itinéraire dès Fourneaux. Elle souligne également que le projet de création d'une passerelle piétonne et cyclable au-dessus du Charmaix s'inscrirait pleinement dans cette volonté de renforcer la continuité du parcours.

Plafond de la salle des fêtes

Des concitoyens ont exprimé aux élus leurs préoccupations concernant des déformations observées sur le plafond de la salle des fêtes. Il est précisé qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter, car malgré les déformations, les plaques restent solidement fixées.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 23h15
Fait à FOURNEAUX, le 14 novembre 2025

Le secrétaire de séance,
Pierre SIRE



Le Maire,
François CHEMIN

